

Projet des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Mercredi 9 juin 2021 à 10h30, tout en donnant aux actionnaires la possibilité d'y participer à distance ou en présentiel au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING s.a, sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration publiée dans le délai légal de 21 jours au Bulletin Officiel du R.N.E. et au J.O.R.T. n° 38 du 11 Mai 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020, et entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits états financiers individuels de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers consolidés du groupe POULINA GROUP HOLDING arrêtés au 31 décembre 2020, et entendu la lecture du rapport de gestion dudit groupe et du rapport des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits états financiers consolidés de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et suivants, et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020, s'élevant à la somme de 120 439 463,482 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2020	120 439 463,482
Résultat reporté	917,279
Total des résultats reportés avant affectation	120 440 380,761
Total des résultats distribuables	120 440 380,761
Dividendes	(46 800 936,000)
Dividendes soumis à la retenue à la source	(46 800 936,000)
Réserves Statutaires	(73 639 000,000)
Report à nouveau	444,761

Le dividende est fixé à 0,260 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration un montant global de quatre-vingt-sept mille cinq cent (87 500) Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit un montant global de vingt cinq mille (25 000) Dinars en rémunération de l'exercice 2020. Ce montant sera réparti à raison de dix mille (10 000) Dinars pour le Président du Comité et cinq mille (5 000) Dinars pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les Administrateurs, le Président du Conseil, le Directeur Général et le Directeur Général Opérationnel dans d'autres sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au porteur le pouvoir d'accomplir toutes les formalités d'enregistrements et de publications requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à